

Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2021/42

13 septembre 2021

Français
Original : anglais

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité) porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC). Il fait le point sur les événements concernant le matériel de contrôle et de surveillance de l'Agence en Iran et d'autres questions depuis les précédents rapports du Directeur général¹.
2. Dans son rapport du 7 septembre 2021 au Conseil des gouverneurs (document GOV/2021/39), le Directeur général a indiqué que le manque d'accès de l'Agence à son matériel de contrôle et de surveillance en Iran compromettait sérieusement la capacité technique de l'Agence de maintenir la continuité des connaissances, qui est nécessaire pour que l'Agence puisse reprendre ses activités de vérification et de contrôle des engagements de l'Iran en matière nucléaire à l'avenir, et que l'Iran devait remédier à cette situation sans délai.
3. En outre, dans son rapport du 7 septembre 2021 au Conseil des gouverneurs (document GOV/2021/42), le Directeur général s'est dit de plus en plus préoccupé de ce que, même après deux ans, les questions de garanties mentionnées dans ce rapport restaient non résolues.
4. Dans ses rapports, le Directeur général a indiqué qu'il était disposé à se rendre en Iran pour rencontrer les membres de la nouvelle administration et discuter avec eux de toutes ces questions afin de les résoudre sans retard. Il a dit espérer qu'un dialogue direct, coopératif et productif avec le nouveau gouvernement de la République islamique d'Iran permettrait de résoudre ces questions urgentes.
5. Le 12 septembre 2021, S.E. Mohammad Eslami, Vice-Président de l'Iran et Président de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, et le Directeur général se sont rencontrés à Téhéran, après quoi ils ont fait une déclaration commune (voir annexe). Il y était dit, entre autres, que des inspecteurs de l'Agence procéderaient à l'entretien du matériel de contrôle et de surveillance de

¹ Documents GOV/2021/39 et GOV/2021/42.

l'Agence et remplaceraient les supports de stockage, qui seraient conservés en Iran sous scellés « conjoints² » de l'Agence et de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique (OIEA). Les modalités et le calendrier de ces opérations ont été décidés de commun accord par les deux parties.

6. La déclaration commune faisait également référence à une réunion entre le Directeur général et le Vice-Président Eslami en marge de la prochaine Conférence générale de l'AIEA et d'une visite du Directeur général à Téhéran dans un avenir proche, afin de tenir des consultations de haut niveau avec de hauts fonctionnaires iraniens pour renforcer la coopération entre l'Iran et l'Agence dans différents domaines et discuter de questions actuelles d'intérêt commun.

7. Le Directeur général continuera de faire rapport selon qu'il convient.

² Les supports de stockage seront conservés sous scellé de l'Agence et sous scellé de l'OIEA.

Annexe

Déclaration commune du Vice-Président et chef de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique de la République islamique d'Iran et du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Une réunion entre Son Excellence M. Mohammad Eslami, Vice-Président et chef de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique de la République islamique d'Iran (OIEA) et Son Excellence M. Rafael Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a eu lieu le 12 septembre durant la visite de M. Grossi à Téhéran.

1. Lors de cette réunion, les parties ont rappelé et réaffirmé l'esprit de coopération et de confiance réciproque et sa continuité, et souligné la nécessité de régler les questions pertinentes dans une atmosphère constructive et uniquement de manière technique.
2. Dans le cadre de la coopération existante, les deux parties ont décidé de maintenir leurs échanges et réunions aux niveaux pertinents. À cette fin, le Vice-Président et chef de l'OIEA rencontrera le Directeur général de l'AIEA en marge de la prochaine Conférence générale et le Directeur général de l'AIEA se rendra également à Téhéran dans un avenir proche pour tenir des consultations de haut niveau avec le Gouvernement de la République islamique d'Iran pour renforcer la coopération entre l'Iran et l'AIEA dans différents domaines et discuter de questions actuelles d'intérêt commun.
3. Des inspecteurs de l'AIEA sont autorisés à procéder à l'entretien du matériel identifié et à remplacer les supports de stockage, qui seront conservés sous scellés conjoints » de l'Agence et de l'OIEA en Iran. Les modalités et le calendrier sont décidés de commun accord par les deux parties.